

22.11.2005 - 10:48 Uhr

Nouvelles conditions-cadre pour les Hautes écoles d'art

Riehen (ots) -

- Indication: Des le texte complet peut être
téléchargées en format pdf sous:
www.presseportal.ch/fr/story.htx?firmaid=100009161 -

Déclaration de position de la HEAS concernant le paysage suisses
des Hautes écoles

Adoptées à la séance HEAS des 18-19 novembre 2005 à
Sierre La formation dans le secteur de l'art et du design est
soumise, dans des domaines majeurs, à des conditions légales
différentes de celles des hautes écoles spécialisées dans d'autres
disciplines. L'intégration des Hautes écoles d'art dans la catégorie
des hautes écoles pécialisées leur a apporté le statut de haute
école, a entraîné de nouvelles impulsions dans le domaine de la
recherche et a amélioré la coordination. Les hautes écoles réunies au
sein de la Conférence des Hautes écoles d'art (HEAS) sont d'avis que,
dans une prochaine étape, la création d'un statut propre aux Hautes
écoles d'art est indispensable. C'est la seule façon de garantir que
la Suisse puisse continuer de proposer à l'avenir des formations
d'art et de design d'un niveau élevé et puisse conserver ainsi sa
renommée internationale en tant que haut lieu de la création
artistique et du design.

Le statut actuel des Hautes écoles d'art et de design est un cas
particulier propre à la Suisse qui restreint la capacité 'adaptation
de ces écoles au marché. Les Hautes écoles d'art sont
particulièrement exposées à la concurrence mondiale. Les normes de
qualité sont fixées sur le plan international et le marché dans
lequel évoluent les étudiants et les diplômés fonctionne également de
manière internationale. Le statut juridique des Hautes écoles d'art
suisses doit donc être adapté à celui de leurs partenaires et
concurrents étrangers.

Les formations artistiques se distinguent des autres cursus
d'études dans des hautes écoles sur le plan de la recherche, de
l'application de la Réforme de Bologne, de l'admission et du haut
degré de spécialisation. Dans le cadre de la législation sur les
hautes écoles spécialisées, seul un régime spécial peut permettre de
tenir compte de cet 2 état de fait. Des pertes d'énergie à tous les
niveaux en sont la conséquence. Un statut juridique propre pour les
Hautes écoles d'art permettrait d'introduire des réglementations
différenciées et de limiter les ressources utilisées.

L'avenir de la Suisse en tant que haut lieu de la création
artistique et du design dépend de la qualité des formations dans les
Hautes écoles. Des artistes et des designers formés de manière
professionnelle contribuent à l'identité culturelle du pays et à son
rayonnement international. Par leur travail, ils créent non seulement
une valeur ajoutée spirituelle, mais aussi une plus-value
macroéconomique substantielle. En demandant la création d'un statut
propre aux Hautes écoles d'art, la conférence HEAS souhaite faire en
sorte que l'évolution des formations d'art et de design au sein des
hautes écoles suisses soit pleinement tournée vers l'avenir.

Contact:

Kunsthochschulen Schweiz KHS
Beatrice Marti
Geschäftsstelle
Dinkelbergstrasse 29
4125 Riehen

Tel. +41/(0)61/643'20'21
E-Mail: khs@kmhs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100009161/100500454> abgerufen werden.